

RECU EN PREFECTURE

Le 26 mai 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

077-217702943-20210525-00005310-DE

Délibération n°2021.00053

Vie associative - Subventions de fonctionnement aux associations

Séance du 25 mai 2021

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 31

absente représentée : 1

absent excusé non représenté : 1

L'an deux mille vingt et un, le 25 mai, le Conseil municipal, dûment convoqué le 19 mai, s'est réuni à L'Atalante - rue Jean Vigo à 18 heures 00, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. Abdelaziz MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Malik GUEYE, M. Smaïn TAHAR, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothee TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, M. Hamé SOUKOUNA, M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Michael VAQUETA

ABSENTE REPRESENTÉE :

Mme Yannick REIS LAGARTO donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT

ABSENT EXCUSÉ NON REPRESENTÉ :

M. William GALLÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Abdelaziz MOUSSA

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2021.00053

Vie associative - Subventions de fonctionnement aux associations

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Louise DELABY, Conseillère municipale, déléguée au CCAS et action sociale,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu la délibération n° 2021.00030 portant adoption du budget primitif 2021,

Vu la délibération n°2021.00033 portant attribution de subvention de fonctionnement aux associations,

Considérant qu'il convient de procéder à la répartition de ces subventions,

Considérant que les associations participent au développement du territoire, créent du lien social, des solidarités et répondent à des besoins exprimés par les habitants,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 18 mai 2021,

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	31
POUR :	27 Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. Abdelaziz MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Malik GUEYE, M. Smaïn TAHAR, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothee TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakaria ARBAOUI, M. Hamé SOUKOUNA,
CONTRE :	4 M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Michael VAQUETA
ABSTENTIONS :	1 M. Laurent PRUGNEAU

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, M. Hamé SOUKOUNA a quitté la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

ATTRIBUE des subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

ASSOCIATION A CARACTERE SOCIAL (chapitre 65, article 6574, fonction 523)	
MITRY CHARITY	3000 €
ASSOCIATION DE RELATIONS INTERNATIONNALES (chapitre 65, article 6574, fonction 04)	
MOT'EAU POMPE	2000 €
ASSOCIATIONS POUR LA JEUNESSE (chapitre 65, article 6574, fonction 422)	
WESTWOOD CORPORATION	2000 €

Et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.